

Réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2022



Excusés : Laetitia JHANJEE, Vincent HARTZ représenté par Didier VANDERF

La séance est ouverte à 20h30

1 – Attribution d'une subvention supplémentaire au Comité des Fêtes

Monsieur le Maire présente le bilan de la frairie 2022. Par principe de commodité, l'achat des tickets normalement payé par la commune auprès des forains, a été pris en charge par le Comité des fêtes. M. Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1160 € afin de les rembourser. Le CM valide.

2 – Projet d'assainissement collectif au village de La Borderie

Monsieur le Maire a reçu le rapport d'analyse des offres de Charente Eaux et le présente au conseil municipal.

3 – Régularisation de l'emprise de la voie communale n° 8

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion du bornage d'une parcelle appartenant à Mr et Mme LERWELL, il s'est avéré que la route empiétait sur le terrain leur appartenant. Avec l'accord de Monsieur VANDERF, adjoint représentant la commune lors du bornage, il a été convenu de régulariser l'emprise de cette voie et Mr et Mme LERWELL vendraient à la commune, pour 1 €, la parcelle cadastrée A 2300 d'une contenance de 64 ca. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires notamment auprès du notaire pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix de 1 €.

4 – Numérotation : attribution d'une nouvelle adresse

Suite à la vente de plusieurs parcelles constructibles, il convient d'attribuer des nouveaux numéros. Monsieur le Maire propose : Parcelle B 1801-1799 : N° 3 bis - Parcelle B 970 : N° 9 bis - Parcelle B 909 : N° 14 BIS
Le conseil valide.

5 – Vente de terrains communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr et Mme CREUSOT sont intéressés pour acquérir les parcelles B 1719 et 1721 et Mr et Mme JHANJEE, les parcelles B 1800 et B 1798, situées à l'arrière des parcelles vendues à CARD'AUTOS.

6 – Reconduction de l'emploi non permanent de secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prolongation du temps partiel thérapeutique à 50 % de Madame LAYE. Afin de lui permettre d'être accompagnée et de maintenir l'ouverture du secrétariat toute la semaine, il propose de reconduire l'emploi non permanent de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, 14h hebdomadaires. Le conseil valide.

7 – Décision modificative n° 2

Suite à la reconduction de l'emploi non permanent de secrétaire de mairie, Monsieur le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante, les crédits prévus au budget pour la rémunération de cet agent étant insuffisants : Article 6218 : + 11 000 € compensés par - 5 100 € pris à l'article 61551 et + 5 900 € à l'article 6419 « remboursements d'indemnités journalières ». Le conseil valide.

8 – Inauguration de la salle d'exposition du bourg et vernissage de la 1^{ère} exposition (30 juillet – 7août)

SAMEDI 30 JUILLET 2022 à 11 h sur place

9 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et propose son adoption. Le conseil valide.

10 – Questions diverses

La MAIRIE sera fermée du MARDI 16 AU MERCREDI 31 AOUT INCLUS

Reprise le JEUDI 01 SEPTEMBRE 2022

Rappel : l'agence postale sera fermée du 01 au 21 AOUT 2022

La séance est levée à 22H45.